

MARJORIE
LELUBRE

LE P

SORTIR ET
RECOMMENCER

TRAJECTOIRES DE
SORTIES DE PRISON

CREBIS

COLOPHON

Ce rapport a été rédigé par Marjorie Lelubre, chercheuse au CREBIS, mais il s'inscrit dans une démarche collaborative enrichie par la contribution de plusieurs partenaires de terrain.

Nous remercions particulièrement l'équipe du dispositif de réinsertion et d'accès au logement de Rizome-Bxl ASBL ainsi que celle du RAJ, projet porté par l'ASBL L'Ambulatoire-Forest, pour leur implication active en tant que co-chercheurs dans le processus de recherche et plus particulièrement, nos deux co-auteurs, Jean Vander Wee, Coordinateur Dispositif Réinsertion & Logement – Rizome-Bxl ASBL et Mélissa Gauliard, Chargée de projet au RAJ, projet porté par l'ASBL L'Ambulatoire-Forest, pour leur contribution spécifique à l'analyse des constats.

Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs rencontrés, ainsi qu'aux personnes anciennement détenues qui ont accepté de partager leur expérience.

Pour citer ce rapport : Lelubre, M. (2025). La sortie de prison en Belgique : continuités carcérales et enjeux de réinsertion. CREBIS.

Mise en page : Equipe Communication du Forum - Bruxelles contre les inégalités

Editeur responsable :

Le Forum - Bruxelles contre les inégalités
40, rue Fernand Bernier
1060 Saint-Gilles
0897.733.317
info@le-forum.org

Préambule

L'ensemble des sigles et abréviations sont repris en annexe.

Ce cahier est issu d'une démarche initiée dès 2022 à la demande de l'asbl Rizome-bxl¹, service actif dans le secteur de l'Aide aux Justiciables. Partant d'une réflexion interne sur le modèle d'intervention de l'asbl visant à favoriser l'accès au logement des personnes ayant connu l'incarcération, nous avons choisi d'élargir ce questionnement pour considérer la sortie de prison comme un objet d'analyse à part entière.

Deux phases de recherche ont permis d'aboutir aux constats ici présentés. La première, menée entre 2022 et 2023, a porté sur les analyses et interprétations des professionnels du secteur de l'aide aux justiciables (par le biais d'ateliers collaboratifs) ainsi que des personnes ayant expérimenté l'incarcération (par le biais d'entretiens semi-directifs). Sur base de ces premiers constats, nous avons conduit une seconde phase, menée en 2024-2025, au cours de laquelle le RAJ, projet porté par l'ASBL L'Ambulatoire-Forest² a rejoint le dispositif. Cette étape visait à approfondir les résultats déjà engrangés en les confrontant aux interprétations des acteurs de la justice (avocat, directeur et personnel de prison, membres du TAP, assistants de justice, représentants de la DGD ...). Là encore, nous avons privilégié l'organisation d'ateliers collaboratifs.

Nous souhaitons remercier l'ensemble des personnes qui ont accepté de prendre part à ce projet.

Consortium de recherche

Le Crebis, le Centre de recherche de Bruxelles sur les inégalités sociales, se crée en 2019, avec la volonté de faire se rencontrer les mondes de la recherche et de l'intervention sociale. Le Crebis est porté par Le Forum - Bruxelles contre les inégalités et le Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique. Il développe une recherche collaborative et engagée au profit de l'ensemble des acteurs (professionnels, personnes concernées et chercheurs) qui souhaitent travailler sur des questions en lien avec les inégalités sociales.

Rizome-Bxl est une ASBL agréée comme Service d'Aide aux Justiciables et service de Médiation de Dettes, par la Commission Communautaire Commune de la Région de Bruxelles-Capitale. Nous aidons les personnes (ex-)détenues et internées à améliorer leurs conditions de vie, à renforcer leur estime de soi, leur autonomie et leur citoyenneté.

RAJ-Relation Addiction et Justiciables, continuité dans la réinsertion, projet porté par l'ASBL L'Ambulatoire-Forest a pour objectif de développer une prise en charge cohérente et coordonnée du public justiciable, dès sa sortie d'établissement pénitentiaire. Le Réseau R.A.J. a une visée intersectorielle en favorisant la communication entre les services d'Aide aux Justiciables, les acteurs judiciaires et ceux hors du domaine de la justice (services social-santé, administrations publiques, etc.), afin d'assurer une meilleure prise en charge des personnes (ex-)détenues, et ce dans un but de (ré)insertion. Dans cette optique, l'asbl tend à décroïsonner les services pour favoriser les échanges, assurer une meilleure connaissance des acteurs entre eux, et créer ou pérenniser les collaborations afin d'inclure plus systématiquement le public justiciable.

¹ <https://rizome-bxl.be/>

² <https://www.raj-reinsertion.be/>

INTRODUCTION

La prison fascine autant qu'elle rebute. Délibérément tenue à l'écart de la société, elle suscite de nombreux questionnements quant à son fonctionnement, voire des craintes et suspicions à l'égard de ceux³ qui expérimentent l'incarcération. Plus largement, la prison demeure difficile à appréhender tant elle paraît en contradiction avec nos valeurs démocratiques. Tirillée entre ses missions de sécurisation et d'insertion, la prison en tant qu'institution peine à trouver sa place.

Cette mission d'insertion interroge d'autant plus que les inégalités sociales pèsent lourd dans le risque d'incarcération. « Les conditions d'accès à la prison, pilier de notre système pénal qui fixe notre condition de justiciable, sont profondément inégalitaires, l'affirmation de l'égalité de tous devant la loi relève du mythe judiciaire » (Chantraine, 2013, p. 363). Face à ces inégalités originelles, la prison a-t-elle réellement les moyens de remplir sa mission d'insertion ? Ces inégalités se renforcent-elles à la sortie de prison ? Telles sont les interrogations qui guideront notre réflexion.

³ Nous parlerons ici au masculin pour faire référence aux personnes ayant expérimenté l'incarcération, en Belgique, en 2023, seules 4.3% des personnes incarcérées étaient des femmes. (Source : https://justice.belgium.be/sites/default/files/downloads/EPI_Chiffres%20annuels%202023_FR.pdf)

Depuis que l'enfermement est devenu la sanction ultime suite à l'abolition de la peine de mort, les conditions de détention – et leur amélioration – font l'objet de débats permanents avec comme point de mire la dignité humaine et le sens de la peine. Si d'aucuns remettent en cause la notion même d'enfermement (Foucault, 1975 ; Rostaing, 2021) ou critiquent sa banalisation (Fassin, 2017), l'incarcération reste l'un des instruments privilégiés de la justice, malgré la montée

en puissance des alternatives comme la surveillance électronique.

En Belgique, en 2023, 11 486 personnes étaient détenues, pour un total de 10 195 places disponibles, soit un taux de surpopulation carcérale de 12,3% réparti sur 22 prisons belges. En 2024, dans le cadre du Masterplan « Détention et internement dans des conditions humaines », le « village pénitentiaire de Haren » a ouvert pour accueillir 1190 détenus. Il devait permettre la fermeture des anciennes

prisons de Forest, Saint-Gilles et Berkendael. Pourtant, à l'été 2025, face à la saturation déjà atteinte à Haren, la prison de Saint-Gilles restait encore ouverte malgré un état de vétusté avancé⁴.

La surpopulation carcérale et, plus largement le manque de moyens, sont des enjeux centraux dans le discours de l'ensemble des acteurs ren-

⁴ <https://www.rtbef.be/article/la-prison-de-saint-gilles-va-etre-prolongee-pour-faire-face-a-la-surpopulation-carcerale-11533316>

contrés. Ils doivent rester à l'esprit des lecteurs pour appréhender au mieux les constats qui sont ici posés.

Parallèlement, en 2023, 11 519 détenus ont été libérés : 6236 après une détention provisoire, 3100 dont la peine était inférieure ou égale à 3 ans grâce à une libération anticipée, 371 à fond de peine et 270 en libération conditionnelle. 9230 libérations sous surveillance électronique ont également été enregistrées⁵.

⁵ Pour plus de détails sur la nature des modalités de

Les conditions d'accès à la prison, pilier de notre système pénal qui fixe notre condition de justiciable, sont profondément inégalitaires, l'affirmation de l'égalité de tous devant la loi relève du mythe judiciaire.

Au-delà des conditions de détention et des tensions qui entourent les missions confiées à l'institution carcérale, il faut s'interroger sur la "sortie de prison", à la lumière de ces réalités structurelles.

Si, lors des premières semaines d'incarcération, de nombreux détenus expérimentent le « choc carcéral » (Rostaing, 2021), il faut également considérer le « choc post-carcéral » (Lable, 2015). À cet égard, on observe un phénomène de surmorsortie : https://justice.belgium.be/sites/default/files/downloads/EPI_Chiffres%20annuels%202023_FR.pdf

talité similaire tant à l'entrée⁶ qu'à la sortie de prison (Désesquelles & Kenney, 2002). La sortie de prison ne constitue pas une fin en soi, mais plutôt la prolongation de l'expérience carcérale aux effets durables, des effets le plus souvent néfastes lorsque la sortie n'a pu être correctement préparée.

⁶ En 2023, 49 décès sont survenus dans les prisons belges, dont 15 par suicide, soit un taux 10 fois supérieure à la population générale. Source : ; https://wp.unil.ch/space/files/2024/01/240111_SPACE-I_2022_FinalReport.pdf

Mais psychologiquement, ce n'est pas évident de pouvoir gérer tout ça en fait. De gérer la sortie, de gérer en fait toute notre haine et notre rancœur envers le système carcéral qui nous a humiliés, qui nous a rabaissés, qui nous a catégorisés, qui nous a mis dans des cases et qui ne nous a donné aucune chance, qui nous a donné peu d'espoir. Et on doit faire avec. Et surtout qu'ils savent qu'on est dans des situations précaires ! Ils voient bien qu'on n'a pas de soutien ! Parce qu'ils voient les visites, ils voient bien que y'a personne. Et ça ne les pousse pas à changer de politique, à changer de système. Et ça c'est triste parce que c'est là qu'on voit que c'est un manque d'humanisme. Y'a un manque vraiment de compassion et y'a tellement...en fait c'est ça en fait le système carcéral, malheureusement ! ... C'était difficile et ce n'était pas évident pour moi. La sortie de prison était très difficile pour moi.

(Atelier Collaboratif, Pascal, Juillet 2022)

Ce cahier s'intéresse à cette continuité de la peine au-delà de l'enfermement. Il s'agira d'abord de montrer en quoi la sortie de prison s'inscrit dans un processus long. Souvent réduite au jour J où le détenu franchit les portes de l'établissement, la sortie doit pourtant être envisagée dans une temporalité plus longue et plus complexe. Le temps en prison est un temps à part qui s'étire, s'étirole mais il est aussi un temps qui se précipite où l'anticipation devient un exercice d'équilibriste pour les différents acteurs impliqués (partie 1).

Nous aborderons ensuite l'injonction paradoxale faite au détenu de faire preuve d'autonomie pour préparer sa sortie dans un contexte de forte contrainte et où, le risque de déresponsabili-

sation et d'infantilisation est omniprésent. La (non)circulation de l'information servira notamment à illustrer notre propos (partie 2).

Nous verrons ensuite en quoi l'institution carcérale, bien qu'en apparence isolée, s'inscrit dans un système aux ramifications multiples où interviennent de nombreux acteurs : juges, assistants de justice, agents pénitentiaires, travailleurs sociaux associatifs, professionnels de santé, ... autant d'acteurs qui doivent collaborer malgré des cadres de fonctionnement et des missions qui diffèrent. Nous montrerons en quoi ces interactions sont à la fois nombreuses et nécessaires mais aussi dissonantes dans certaines situations (partie 3).

Enfin, si la sortie de prison est souvent perçue comme une libération, elle se transforme fréquemment en véritable épreuve : manque de moyens, absence de réseau, collaborations défaillantes, poids du stigmate. Même les besoins les plus fondamentaux peuvent devenir inaccessibles. Comment retrouver un logement, un emploi, des liens sociaux ou, plus simplement, une place dans la société après l'incarcération ? Les coûts sociaux de l'enfermement sont nombreux (Chauvenet, 2008 ; Wacquant, 2004 ; Combessie, 1996), et nous verrons combien d'obstacles se dressent devant ceux qui ont connu la prison (partie 4).

Souvent réduite au jour J où le détenu franchit les portes de l'établissement, la sortie doit pourtant être envisagée dans une temporalité plus longue et plus complexe.

CADRE METHODOLOGIQUE

Les constats présentés dans ce cahier s'appuient sur une démarche de recherche exploratoire initiée en 2022 et toujours en cours en 2025. Notre volonté a été de croiser les perceptions et interprétations des nombreux acteurs impliqués dans la sortie de prison envisagée comme un processus au long cours : personnes ayant expérimenté l'incarcération, secteur de l'Aide aux Justiciables, direction et personnels de la prison (membres du SPS- Service psychosocial, ...), Direction Gestion de la détention (DGD), assistants de justice, avocats, membres du Tribunal d'Application des peines...

Conformément à la posture épistémologique défendue par le Crebis, nous avons veillé à associer l'ensemble de ces acteurs dans une démarche collaborative qui vise à mettre en dialogue les savoirs expérientiels (issus d'un vécu), professionnels (issus d'une formation et d'une pratique) et théoriques (issus de processus de recherche), en prônant la non-hiérarchisation des savoirs. Toutes les parties prenantes sont invitées à devenir des personnes actrices à part entière de la recherche et à s'approprier ses résultats et ses outils.

Outre une revue de la littérature, nous avons axé notre démarche sur des entretiens semi-directifs et des ateliers collaboratifs permettant aux acteurs de croiser leurs analyses, sur base de matériaux et d'outils préparés par l'équipe de recherche (analyse de récits de vie et vignettes ; analyse d'extraits d'entretiens ; ...).

Les entretiens ont été réalisés principalement avec des personnes ayant expérimenté l'incarcération, l'approche collective étant rendue complexe par le fait que plusieurs personnes étaient encore soumises au respect de conditions de justice, notamment celles de ne pas entrer en contact avec d'autres anciens détenus. Précisons que ce sont des associations qui nous ont mis en contact avec ces personnes, constituant un biais important puisque nous avons principalement rencontré des personnes bénéficiant d'un accompagnement, ce qui ne constitue pas la majorité du public ayant expérimenté l'incarcération.

L'EXPERIENCE CARCÉRALE À L'ÉPREUVE DU TEMPS

Le temps est un élément indissociable de l'incarcération. La durée de la peine symbolise d'abord la gravité que la société associe aux faits commis. Mais le temps carcéral n'est pas un temps comme les autres, il est à la fois enlisé dans l'instant présent, rythmé par une attente en continu et marqué par l'incertitude. Temps du détenu, temps institutionnel, temps de la justice, le temps carcéral est multidimensionnel et complexe. Alors qu'on pourrait penser que la sortie de prison y met un terme, ce temps se prolonge bien au-delà des murs de l'institution pénitentiaire. Le temps dans son caractère pluriel constitue en soi une épreuve qui marque profondément la sortie de prison.

« Mais la question de se projeter dans le futur, elle est difficile en prison, quand on a des murs autour de soi, quand on n'a pas une vision lointaine possible, se projeter dans un futur quand même de plusieurs années, souvent, c'est un peu compliqué. »

(Professionnel – Institution carcérale -
Décembre 2024)

Le temps carcéral : un présent figé, une routine immobile

Rostaing (2021) distingue différents profils de détenus notamment selon la manière dont ils vivent le temps carcéral. Du temps perdu pour certains, un temps mis à profit pour se former ou réfléchir sur soi et son avenir pour d'autres. Mais un temps suspendu pour (presque) tous⁷. Le temps carcéral est avant tout extrêmement lent,

notamment pour obtenir une réponse à une demande, mais aussi très routinier, avec des horaires stricts et un planning qui ne se modifie guère de jour en jour. Les mêmes activités, les mêmes personnes, les mêmes espaces. La lenteur administrative et la routine quotidienne renforcent l'immobilité et la monotonie.

Chantraine (2004) parle d'une « mécanique du temps vide », un temps qu'il faut « tuer », remplir à n'importe quel prix et que l'institution carcérale tente elle-même de remplir artificiellement par une série d'occupations.

⁷ Les acteurs de terrain évoquent les quelques situations exceptionnelles de détenus qui n'ont plus d'autres perspectives à l'extérieur, et pour qui la prison représente le seul lieu de vie qu'il leur est possible d'envisager.

Le fait d'être coincé dans ce temps qui se répète inlassablement et qui se vit uniquement au présent a des répercussions sur la santé mentale des détenus.

Si nous insistons sur les particularités du temps carcéral, c'est que l'expérience carcérale présente l'étrange paradoxe de confiner les personnes dans une sorte de temps présent continu, tout en exigeant de ces mêmes

personnes de se projeter dans l'avenir et de se montrer pro-actif dans la préparation de la sortie de prison. Comment envisager l'après quand l'horizon se réduit au présent ?

« Enfin, moi, je vais parler des TAP, du coup. Sorti du tap, je parle de ce jour-là. La prison choisit la date, mais la date est choisie en fonction de la législation. Donc, dès que le délai de cassation est dépassé, ils le mettent dehors. Ou alors, s'il y a une date exécutoire, qui dépend parfois de l'entrée en formation, des trucs comme ça. Mais bon, ça reste que dès qu'ils peuvent, dès qu'on y est, ils vont dire : on y va. »

(Professionnel – Acteur de la justice – Atelier collaboratif – Février 2024)

Une temporalité plurielle et incertaine quant à la date de sortie : entre anticipation, attente et précipitation

« C'est toute la question de la temporalité, j'ai envie de dire. Il y a le temps du détenu, en fait, lui-même, c'est sa réalité à lui, la réalité du détenu, ses demandes à lui, et puis, il y a la réalité de la justice, il y a la réalité de la prison, et c'est trois temporalités différentes. »

(Professionnel – Institution carcérale - Octobre 2024)

Si l'attente permanente caractérise le temps carcéral, Chantraine (2004) décrit ce dernier comme celui d'une « incertitude institutionnalisée » qui empêche d'agir, de décider, de se projeter. Une incertitude du quotidien par rapport aux différentes demandes du détenu, mais plus largement, une incertitude quant à la date de sortie elle-même. « Tant que la peine n'a pas été prononcée, le prévenu est dans l'incertitude. Celle-ci l'empêche

d'agir, de décider, de bouger mais aussi d'anticiper, de se projeter dans l'avenir. Elle est source d'angoisse : le détenu n'est pas disponible alors même qu'il a du temps à tuer. (...) L'attente et l'incertitude provoquent une tension permanente qui rend le climat imprévisible » (Rostaing, 2021, p.87). Cet extrait évoque la situation particulière des personnes placées en détention préventive, dans l'attente d'un jugement, mais dans les faits, cette incertitude perdure bien

au-delà du jugement, en raison des différentes modalités d'exécution des peines qui façonnent le système pénal belge. L'ensemble des acteurs du monde carcéral, de la justice et des associations qui accompagnent les détenus dans leur préparation à la sortie pointent cette incertitude qui entoure la date de sortie et qui en complexifie grandement la préparation, rendant toute anticipation presque impossible.

Les dates d'admissibilité aux différentes mesures d'aménagement de peine (libération conditionnelle, surveillance électronique, ...) sont définies par la loi et reprises sur une fiche d'écrou⁸ remise au détenu lors de son entrée en détention. La demande d'aménagement doit être enclenchée par le détenu lui-même, parfois aidé de son avocat. L'obtention de ladite mesure est influencée par une série d'acteurs, dont le directeur de la prison qui rendra un avis sur base, le plus souvent, d'un rapport remis par le service psychosocial interne de la prison (SPS), qui aura

⁸ La fiche d'écrou est un document qui reprend différentes données administratives du détenu, des données liées à la nature de la peine, à la durée d'incarcération, le numéro d'écrou mais aussi les dates auxquelles le détenu peut introduire des demandes d'aménagement de peine.

lui-même compilé des informations auprès d'une multitude d'acteurs, en interne et en externe. Chaque étape devant se faire selon des délais spécifiques définis par la loi.

Dans les faits, les acteurs mentionnent les difficultés à tenir ces délais dans un contexte où la population carcérale n'a cessé d'augmenter et où les moyens dévolus semblent eux stagner. En outre, introduire une demande ne garantit en rien l'obtention de

l'aménagement demandé. A chaque demande, le détenu mais aussi son entourage, notamment les services extérieurs qui l'accompagnent, sont dans l'incertitude quant à la date réelle de la sortie. Des professionnels mentionnent ainsi

des sorties parfois abruptes, inattendues, ou au contraire, des demandes rejetées qui font capoter des mois de préparation, causant déception chez le détenu mais qui peuvent aussi laisser des marques à l'extérieur. Ainsi, de nombreuses structures d'hébergement sont réticentes à accepter les demandes de détenu ne pouvant

prévoir la date de sortie avec exactitude et dans l'impossibilité de laisser une place vide « pour rien » au vu de l'ampleur de la demande. Or,

c'est parfois l'incertitude liée à l'hébergement qui entraîne le refus du tribunal, enfermant le détenu dans un cercle vicieux dont il est difficile de s'extraire. Attente et incertitude deviennent le lot quotidien de nombreux détenus.

Attente et incertitude deviennent le lot quotidien de nombreux détenus.

En plus du stress engendré par une sortie précipitée, les conséquences sur les possibilités d'hébergement peuvent être importantes, comme l'explique Marie : « Ma sortie a été très stressante. Très stressante sur le fait que quand je suis sortie, personne n'était au courant : l'avocat n'était pas au courant. Juste la juge a dit que je peux sortir. Donc, en fait, j'étais dehors. Je n'avais pas encore fait les pa-

piers, donc j'étais vraiment dehors et ils ne pouvaient pas m'accueillir dans la maison (structure d'hébergement initialement prévue), donc ça, c'était vraiment stressant. J'ai dit comment ça, je suis libre ? J'ai sonné à l'avocat et personne n'était au courant. Donc oui, j'ai été lâché comme ça en pleine rue... ». (Juillet 2022)

Ces temporalités plurielles, parfois précipi-

tées, montrent à quel point il est difficile, pour les détenus comme pour les acteurs qui les accompagnent, d'anticiper concrètement la sortie. Dans les faits, ces sorties, souvent abruptes, risquent de remettre en cause ce qui était initialement prévu, comme l'illustre l'exemple de Marie.

La sortie de prison, comme un processus au long cours

La sortie de prison ne peut être réduite à un instant ponctuel. Elle s'inscrit dans un processus complexe et prolongé, qui commence bien en amont de la libération effective et se poursuit longtemps après. Il s'agit notamment de prendre en considération la phase de préparation à la sortie, dont l'importance est largement reconnue par les acteurs de terrain, mais dont la mise en œuvre reste, dans les faits, très inégale. Si tous les acteurs estiment qu'un suivi devrait idéalement se mettre en place dès le début de l'in-

carcération, le manque de moyens alloués à cette mission rend cette perspective difficilement réalisable. En conséquence, une minorité seulement de personnes détenues bénéficient effectivement d'un accompagnement structuré en amont de leur sortie. En Belgique, si un plan de détention individuel est prévu par la loi pour chaque condamné — plan censé limiter les effets préjudiciables de la peine, favoriser la réinsertion et assurer la sécurité — sa

La sortie de prison ne met pas un point final au parcours pénal.

mise en œuvre reste très partielle.

Il convient également de souligner que la libération n'interrompt pas automatiquement le parcours carcéral : franchir les portes de l'établissement pénitentiaire ne signifie pas une réintégration immédiate et effective dans la société. Au contraire, les anciens détenus se heurtent à de nombreux obstacles matériels mais également à une stigmatisation persistante liée à leur passé carcéral (voir partie 4).

Comme le souligne Combes (2004), « *même après que la prise de corps a cessé, la stigmatisation demeure* », et l'ancien détenu reste perçu comme appartenant à la catégorie des « repris de justice », du « mauvais côté » de la frontière sociale qui permet aux « honnêtes gens » de se distancier moralement de ceux qui ont connu l'incarcération. » (p.241)

La réinsertion sociale constitue ainsi un parcours long et semé d'embûches. Au-delà du choc que peut représenter la sortie elle-même (Lable, 2015), il s'agit d'affronter l'opprobre sociale. Certains choisissent, lorsque

cela est possible, de dissimuler une partie de leur passé, tandis que d'autres, lassés de devoir mentir, préfèrent l'assumer pleinement, malgré le risque de rejet et de discrimination, comme l'explique Yvan : « *Moi, j'en ai marre, je ne vais pas toujours m'inventer une vie, je vais le dire, pas à tout moment, pas à tout le monde, mais je vais le dire. Mais bon, ici, je me suis disputé avec quelqu'un, il m'a appelé le prisonnier, ça, ça m'a énervé.* » (Juillet 2025)

La sortie de prison ne met donc pas un point final au parcours pénal. Elle doit être envisagée comme un moment

charnière dans un continuum plus large, où les conditions de préparation — souvent lacunaires ou appliquées de manière inégale — déterminent largement les perspectives de réinsertion. Au-delà des seuls enjeux matériels, les anciens détenus doivent composer avec les effets durables du « stigmatisme carcéral » oscillant entre stratégies de dissimulation et démarches d'affirmation identitaire. Comme le rappelle Didier à propos de son retour à l'emploi : « *Les autres, ils vont voir mon dossier, ils vont avoir peur de moi. Ils ont juste le titre collé sur mon dos, ils ne savent pas ...* » (Juillet 2022).

« *Moi, j'en ai marre, je ne vais pas toujours m'inventer une vie, je vais le dire, pas à tout moment, pas à tout le monde, mais je vais le dire. Mais bon, ici, je me suis disputé avec quelqu'un, il m'a appelé le prisonnier, ça, ça m'a énervé.* »

Yvan (Juillet 2025)

« *Les autres, ils vont voir mon dossier, ils vont avoir peur de moi. Ils ont juste le titre collé sur mon dos, ils ne savent pas ...* »

Didier (Juillet 2022)

L'AUTONOMIE SOUS CONTRAINTE : PARADOXE DE LA PRÉPARATION À LA SORTIE

« Un détenu qui n'est pas actif dans tout ce processus, on peut faire tout ce qu'on veut, on ne sait pas faire les choses à la place de la personne. »

(Professionnel – Institution carcérale – Atelier collaboratif – Décembre 2024)

À l'origine conçue comme un instrument d'isolement destiné à écarter de la société les individus jugés dangereux, l'institution carcérale s'est progressivement vu attribuer une mission complémentaire : favoriser la réinsertion sociale des personnes détenues. Toutefois, cette mission peine à se déployer pleinement (Rostaing, 2021), et s'inscrit désormais dans le cadre plus large du paradigme de l'activation sociale, tel qu'il s'impose dans de nombreuses formes contemporaines de l'intervention sociale (Boucher, 2015 ; Franssen et al., 2012). Nous interrogeons ici l'injonction paradoxale à la responsabilisation adressée aux personnes incarcérées, dans un contexte institutionnel marqué par de fortes contraintes.

Préparer sa sortie en milieu fermé : entre responsabilisation et infantilisation

Le temps carcéral, routinisé à l'extrême, est aussi un temps contraint sur lequel le détenu n'a aucune prise. Toute activité, même la plus banale, est ainsi soumise à l'autorisation d'autrui. « La déresponsabilisation se vit au quotidien par la nécessité d'avoir recours à un intermédiaire pour des actes banals du quotidien, du fait de l'incapacité de faire seul les formalités ou de la difficulté de gérer ses affaires à distance. L'incarcération, c'est aussi l'expérience de perdre le pouvoir de décision puisqu'il est médiatisé » (Rostaing, 2021, p.109). Vivre l'incarcération, c'est aussi accepter que son champ d'autonomie soit strictement limité et que toute

prise d'initiative soit soumise au contrôle d'autrui.

Toute activité, même la plus banale, est soumise à l'autorisation d'autrui

Alors qu'à l'extérieur, le détenu pouvait assumer de nombreuses responsabilités (professionnelles, familiales, ...), il subit en prison ce que Chantraine (2003) et Rostaing (1997) caractérisent comme une forme extrême d'infantilisation. Désormais dépossédé de la capacité de décider par et pour lui-même, le détenu se soumet à une forme d'autorité à la-

quelle il ne peut jamais se soustraire sans en endurer des conséquences immédiates (isolement, mesure disciplinaire, ...). Un contrôle permanent qui se justifie par la mission de sécurité que poursuit la prison.

Pourtant, parallèlement, il lui est demandé d'être acteur de son avenir. Son implication dans la mise en place de projets futurs, la réalisation de démarches, notamment administratives, est perçue comme un indicateur significatif lorsqu'il s'agira de lui octroyer une permission de sortie (PS) et un congé pénitentiaire (CP), ou plus largement, une éventuelle remise de peine. Le détenu doit faire preuve de « bonne volonté ».

« Moi, je pense que c'est au détenu, c'est lui l'acteur de sa propre sortie et c'est lui qui doit un petit peu dire voilà dans deux mois, je sors, j'ai telle problématique ; si, lui, il ne le relaie pas, alors, évidemment, il peut le relayer auprès d'un agent pénitentiaire, auprès du greffe, auprès du SPS, auprès de n'importe qui mais c'est quand même lui qui doit se rendre compte que demain, je vais sortir et je vais être confronté à telle difficulté et, donc, quelque part, c'est un peu aussi à lui à se prendre en main. »

(Professionnel – Institution carcérale – Atelier collaboratif – Février 2025)

Comment s'envisager comme le principal acteur de son futur, quand le présent est soumis à un tel niveau de contrainte ? Ce paradoxe alimente de nombreux débats parmi les professionnels, qu'ils interviennent en prison, dans les institutions judiciaires ou dans les services d'accompagnement externes. Nombreux reconnaissent la difficulté pour les détenus de dépasser « le choc carcéral » initial. Un choc qui paralyse lorsque l'individu perd tous ses repères et doit faire sien de nouveaux codes et un cadre de vie

très éloigné de ce qu'il connaissait. Pourtant, cette injonction à l'autonomie, « à se prendre en main » reste fortement ancrée dans les attentes adressées par la justice aux détenus.

Une telle exigence d'autonomie est à comprendre au regard du paradigme de l'activation sociale qui imprègne désormais l'ensemble des politiques sociales. L'individu doit prouver sa capacité à être autonome et responsable. La prise en charge des détenus n'échappe pas à cette nouvelle manière d'envisager le traitement des

publics fragilisés. Mais il faut aussi tenir compte des faibles moyens dont l'institution carcérale et, plus largement, la justice disposent pour véritablement mettre en œuvre sa mission d'insertion. Lorsque les moyens d'accompagnement sont aussi limités, le risque est grand de les octroyer prioritairement à ceux dont on pense qu'ils ont le plus de chance de s'en sortir, jugés alors sur leur capacité à faire preuve d'autonomie.

De nombreux professionnels ont dénoncé ce manque criant de moyens, qui freine la possibilité de se montrer pro-actif envers les détenus qui ne font aucune demande. En effet, quand il est déjà complexe de répondre aux demandes qui vous sont adressées, il est difficile de travailler sur la non-demande de certains.

Certaines catégories de détenus tendent néanmoins à échapper à cette logique. Ainsi, la majorité des intervenants sociaux font état de détenus particulièrement démunis – sur le plan matériel, mais aussi cognitifs et autres – pour lesquels un accompagnement très poussé devrait pouvoir être mis en place. Là encore, si tous s'accordent sur cette nécessité, le manque de moyens ne permet pas de concrétiser cette ambition.

L'information comme ressource essentielle à l'émancipation

L'autonomie suppose un accès à l'information. Les détenus doivent pouvoir comprendre ce qui est attendu d'eux et ce qui est réalisable au cours de leur détention. Des procédures sont prévues pour délivrer ces informations aux détenus et de nombreux acteurs s'impliquent dans cette transmission d'information. À titre d'exemple, concernant les dates d'admissibilité aux différentes modalités d'aménagement de peine évoquées précédemment, cette information est communiquée aux détenus dès leur entrée en prison via leur fiche d'écrou rédigée par le greffe de la prison, rappelée lors de leur entretien d'entrée avec la direction (dans les 24 heures suivant leur entrée en prison) ou encore, lorsqu'ils sont reçus par le SPS (dans les 72 heures suivant leur entrée en prison). Cette information peut d'ailleurs leur être transmise par leur avocat ou par les ser-

vices externes en charge de leur accompagnement. Pourtant, un paradoxe s'impose : malgré cette multiplicité de canaux, les détenus expriment massivement le sentiment de « ne pas savoir », d'être perdus, de répéter que « personne ne leur dit rien ». À l'inverse, les personnels pénitentiaires disent avoir l'impression de répéter constamment les mêmes informations. Comment comprendre ce paradoxe ? Nous pensons que cette mésinformation peut s'expliquer par plusieurs aspects concomitants.

Les détenus expriment massivement le sentiment que « personne ne leur dit rien »

D'abord, dès son entrée en prison, le détenu se trouve face à une surcharge d'information. Il est exposé à un flux dense de consignes, de repères à intégrer, et de codes sociaux à décrypter. Si c'est sa première incarcération, il doit d'abord comprendre le fonctionnement de ce nouveau cadre de vie, ce qui relève des règles et normes institutionnelles mais également tout ce

« Je prends le cas de Bruxelles ici par exemple, c'est très particulier parce qu'il y a eu évidemment des changements avec la prison d'Haren et on n'est vraiment pas nombreux par rapport aux détenus et donc, on se trouve avec une charge de travail qui est considérable. Et on a en plus tous les problèmes structurels qu'on connaît dans les deux prisons bruxelloises. »

(Professionnel – Institution carcérale – Atelier collaboratif – Octobre 2024)

qui tient du tacite dans les relations qui se nouent entre détenus, ainsi qu'avec les agents pénitentiaires et autres intervenants. La prison constitue un espace social où les anciens codes sont totalement abandonnés. Dans ce contexte, l'apprentissage des règles informelles du quotidien devient une priorité, en comparaison avec d'autres éléments d'information dont la pertinence n'apparaît pas immédiatement, même si ces informations concernent les dates possibles de sortie anticipée.

Ensuite, la question du Momentum et de la disponibilité mentale. Le cadre légal impose que le détenu soit informé dès son arrivée en prison de toute une série d'éléments, notamment par

rapport à ces fameuses dates d'admissibilité. S'il est louable de vouloir transmettre ces éléments au plus tôt, les premiers jours d'incarcération se révèlent en pratique peu propices à une réception efficace de ces messages. Comme évoqué précédemment, le choc carcéral affecte fortement la capacité des personnes incarcérées à traiter ces informations. Leur esprit est ailleurs, accaparé par les efforts qu'ils doivent fournir pour saisir mais aussi accepter la situation dans laquelle ils sont désormais plongés.

En outre, certaines informations peuvent sembler peu utiles au moment où elles sont délivrées. Pour s'approprier des informations sur les modalités de sortie, faut-il encore que l'on soit

psychologiquement capable de se projeter dans l'avenir quand le présent semble aussi incertain. Certaines informations peuvent sembler tout à fait claires au détenu lorsqu'il en prend connaissance, mais devenir plus complexes à mettre en pratique lorsque la situation concrète se présente. Ainsi, selon les intervenants de terrain, la plupart des détenus n'arrivent à appréhender pleinement les avantages mais aussi contraintes de la surveillance électronique que lorsqu'ils vivent concrètement la situation. Le caractère abstrait de certaines informations freine leur appropriation.

Enfin, ces informations évoluent dans le temps. La situation personnelle

« Et c'est ça, la difficulté aussi. C'est qu'un bonhomme, sa situation, elle n'est pas figée. Parfois, il le sait. Parfois, il ne le sait pas. Il y a des affaires en cours. Il est rattrapé par des sursis qui retombent. Ce qu'il y a, c'est que ce n'est pas quelque chose qui est figé. C'est une situation qui est évolutive et donc les sursis qui retombent parce que le Parquet se réveille de x ou y et fait tomber des sursis et tu oublies les dates d'admissibilité parce que le mec est plus admissible (...) Et c'est vrai qu'effectivement, la situation peut basculer, peut vriller, et puis finalement, ils ont introduit des demandes, et puis finalement, ils ne sont plus dans les temps. »

(Professionnel – Acteur de la justice – Atelier collaboratif – Février 2025)

du détenu peut changer, par exemple, lorsque d'anciens faits sont jugés durant la détention, venant alourdir la peine.

Le cadre légal connaît lui-même parfois des évolutions ou adaptations, à l'exemple des nouvelles mesures, comme le congé pénitentiaire prolongé (CPP)

qui a été particulièrement mobilisé lors de la crise sanitaire du covid-19.

Maîtriser cette information, vaste et évolutive, demande un investissement en soi pour les détenus qui peuvent se sentir démunis et avoir l'impression que les

informations leur échappent, les laissant dans une situation d'ignorance quant à leur avenir. Or, l'autonomie dont ils sont censés faire preuve, implique a minima de pouvoir disposer d'une information de qualité pour agir au mieux de leurs intérêts.

LA PRISON, UN ESPACE POREUX ?

COLLABORATIONS ET TENSIONS AUTOUR DE LA SORTIE

L' institution carcérale, de plus en plus isolée géographiquement, est souvent perçue comme un univers clos, coupé du monde extérieur. Malgré son apparent isolement, la prison constitue un microcosme qui implique des acteurs variés qui y interagissent, faisant émerger collaborations mais aussi tensions. La question des articulations entre le « dedans » et le « dehors » s'inscrit au cœur même de l'organisation carcérale. La prison ne saurait être appréhendée comme un espace séparé du reste de la société, d'autant que les individus qui y sont incarcérés sont appelés, à terme, à réintégrer le monde extérieur. La porosité de ses frontières constitue une clé de lecture essentielle pour en comprendre le fonctionnement. C'est l'objet de cette troisième partie.

Une pluralité d'acteurs, des logiques d'action qui s'entrecroisent

Autour de chaque détenu gravitent de nombreux intervenants, chacun porteur de logiques et d'objectifs propres. Une première distinction peut être établie entre, d'une part, les services placés sous mandat judiciaire, et, d'autre part, ceux qui interviennent à la demande du détenu. Au sein des services relevant de l'autorité judiciaire, on distingue le personnel directement rattaché à l'administration pénitentiaire et les structures périphériques, telles que les maisons de justice, qui gravitent dans l'orbite carcérale sans en faire partie.

Pour les services externes, entrer en prison constitue

souvent un parcours d'obstacles. Temps d'attente excessifs, démarches lourdes et parfois instables, rendez-vous annulés faute d'information transmise au détenu. Ces aléas nuisent à la mise en place d'une collaboration fluide et

renforcent le sentiment d'inaccessibilité des services.

Des échanges menés lors des ateliers collaboratifs ressort un constat partagé : le manque de liens et d'interconnaissance entre acteurs. Celui-ci affecte la continuité de la prise en charge entre le dedans et le dehors et alimente des malentendus sur les rôles, les limites et le champ d'action de chacun.

Chaque acteur se forge ainsi une représentation des autres protagonistes en présence. Certains sont perçus comme exerçant une mission exclusi-

vement sécuritaire. « Nous, on est toujours perçus comme les méchants, par les détenus, mais aussi par les autres professionnels. »⁹ A l'inverse, d'autres sont perçus comme trop proches des détenus, qualifiés de

⁹ Cahier de terrain – décembre 2024 - propos tenus par un acteur de la justice lors d'un débat suite à l'une de nos présentations. Cette sortie provoque des rires gênés dans la salle.

« naïfs » car jugés trop empathiques. Ces représentations, loin d'être anecdotiques, influencent directement les dynamiques de collaborations qui peuvent se développer sur le terrain.

Les difficultés de circulation de l'information, évoquée précédemment, ne concernent pas uniquement les détenus. Les échanges entre professionnels semblent souffrir des mêmes manquements. Manque de moyens, surcharge de travail et temps limité compliquent la circulation fluide des informations. Plus largement, plusieurs intervenants soulignent que la méconnaissance des rôles et des missions de chaque acteur entrave l'efficacité du partage d'informations. En conséquence, le détenu se retrouve souvent dans l'obligation de répéter son histoire et de fournir à nouveau les mêmes documents et attestations.

« Moi, j'avais ça hier, j'ai eu un placement hier qui rentrait au début de formation. Et moi, je n'ai pas eu de confirmation que la formation commençait hier. Mais en fait, c'était ce qui était marqué concrètement, mais je ne l'ai pas vu dans le dossier nulle part. Et je me suis demandé qui a reçu cette information, que la formation commençait en fait. Parce que moi, je ne l'ai pas vu, je n'ai pas vu de trace dans le dossier. »

(Professionnel – Acteur de la justice – Atelier collaboratif – Février 2025)

En théorie, un outil informatique commun, le DJEIS (Dossier judiciaire électronique intégré de suivi), est censé centraliser et faciliter le partage d'informations. Dans les faits, des erreurs d'encodage, des informations absentes ou partielles, limitent l'efficacité de ce logiciel commun. Logiciel auquel n'ont

d'ailleurs pas accès les services non mandatés, par exemple.

A ces difficultés techniques s'ajoutent des interrogations quant au type d'informations qu'il faut ou non partager, dans le respect de la confidentialité et du secret professionnel. Certains détenus choisissent

de partager certaines informations avec un intervenant mais préfèrent les taire auprès d'un autre. Le cadre légal fixe parfois clairement ce qui peut/doit être transmis entre les différents acteurs, principalement entre les services relevant directement de la justice.

« Avec la maison de justice, c'est clair qu'il y a des accords et c'est clair ce qu'ils peuvent transmettre. Il y a des protocoles d'accords et donc c'est bien balisé ; avec les services externes, c'est en fonction de chaque service, les services spécialisés, ils savent, ils ont l'habitude et ils ont des attestations toutes faites. Il y a peut-être d'autres services qui ne sont pas spécialisés qui, s'ils ne connaissent pas le SPS, ils vont peut-être donner des infos ou pas. Mais de toute façon, on est dans le secret professionnel différent et donc les infos, elles sont assez minimalistes et on le voit, on est prêt à le suivre, on est prêt à le rencontrer. Mais ce n'est pas beaucoup plus que ça. »

(Professionnel – Acteur de la justice – Atelier collaboratif – Février 2025)

Par ailleurs, nous avons jusqu'ici principalement mentionné les acteurs qui ont une mission clairement établie envers les (ex)détenus et montré les difficultés de communication et compréhension entre ces différents acteurs. Dans les faits, la réinsertion implique également des services dont la mission ne concerne pas spécifiquement ce public : organismes de formation professionnelle, structure d'hébergement, services de soins, ... Les spécificités liées aux réalités carcérales leur sont pour la plupart inconnues, ce qui complique la coopération et le possible relais entre l'intérieur et l'extérieur.

De manière générale, ces collaborations reposent

sur des ententes interpersonnelles, des accords établis entre des acteurs qui ont appris à se connaître et à se faire confiance au fil des expériences partagées. Mais cette coopération demeure fragile, car elle s'appuie avant tout sur les individus plutôt que sur les structures. Un départ, une maladie ou une mutation peut alors suffire à remettre en question cet équilibre précaire.

Les acteurs déplorent l'absence d'un cadre de collaboration formalisé et cohérent. Faute d'un tel cadre, chacun prend en charge un maillon de la chaîne, en ignorant le plus souvent ce qui a été

Chacun prend en charge un maillon de la chaîne, en ignorant ce qui a été fait avant ou après lui

fait avant ou après lui. Les avis et interventions s'enchaînent, se cumulent sans qu'aucun espace ne permette une véritable confrontation des différents points de vue. Le détenu lui-même peut se sentir perdu face à des intervenants multiples dont il ne comprend pas toujours les spécificités et attentes. Une multitude d'acteurs avec lesquels il est en contact, mais par lesquels il ne se sent pas toujours soutenu par une impression d'un accompagnement fractionné.

« Pour moi, en tout cas, par rapport à tout ce qui est réinsertion, c'est ce qui manque aux différents acteurs, c'est que chaque acteur fait son travail de son côté, mais il n'y a pas de... un outil commun qui fait que : tiens, oui, je vois ce qui a été fait. Moi, je trouve que ça c'est un manque par rapport au travail social qui est fait avec le justiciable. En fait, il n'y a pas d'échange, sur ce qui a été fait, ce qu'on pourrait faire. On essaye de faire un petit peu chacun de son côté, de peut-être réorienter. Est-ce qu'on fait la même chose ? Est-ce qu'on a le même objectif commun ? Ou bien, voilà, parfois l'acteur qui est le justiciable, il est un petit peu tiraillé parfois, bah, oui, on m'envoie par-là, on m'envoie par-là, et au final, parfois, on fait deux fois le boulot, ou bien on peut passer à côté de quelque chose. »

(Professionnel – Acteur de la justice – Atelier collaboratif – Octobre 2024)

Alors que l'ensemble des intervenants estiment que la continuité de l'accompagnement entre le « dedans » et le « dehors » constitue une clé de voûte dans la réinsertion des détenus, il demeure une zone de flou sur les responsabilités de chacun dans cette transition entre l'interne et l'externe. Améliorer la communication et la collaboration constitue donc un enjeu central pour que la mission d'insertion dévolue à la prison puisse véritablement trouver à s'appliquer. Les acteurs expriment le besoin d'une plus grande porosité entre l'intérieur et l'extérieur, notamment par la mise en place de lieux de rencontre régu-

liers et la mise à disposition de moyens suffisants pour permettre aux professionnels d'y consacrer du temps.

La sortie de prison est en effet une occasion privilégiée à saisir : d'une part, elle constitue un moment crucial de transmission d'informations entre les acteurs du milieu carcéral et les services extérieurs mandatés, à un stade où la communication future peut s'avérer restreinte ou difficile ; d'autre part, elle offre l'opportunité de clarifier les rôles, les disponibilités et les modalités de collaboration de chaque service, afin de permettre à la personne détenue de s'engager volontairement et en

connaissance de cause dans son parcours de réinsertion. Saisir cette occasion est essentiel pour poser des bases solides à un accompagnement durable et cohérent, capable de soutenir le parcours de réinsertion, souvent long et semé d'embûches.

Permissions de sortie (PS) et congés pénitentiaires (CP)¹ : passerelles vers l'extérieur ou épreuves intermédiaires ?

¹ La permission de sortie permet au condamné de quitter la prison au cours d'une seule et même journée pour une durée ne pouvant excéder seize heures (article 4, § 1er), tandis que le congé pénitentiaire permet au condamné de quitter la prison trois fois trente-six heures par trimestre (article 6, 1er). Source : <https://www.justice-en-ligne.be>

Les permissions de sortie et congés pénitentiaires sont des cas d'étude

intéressant pour comprendre les liens entre le dehors et le dedans. Ces PS et CP sont, en théorie, motivés par des raisons différentes :

« Mais la différence, c'est que la permission de sortie, s'il n'y a pas une démarche qui nécessite sa présence à l'extérieur, alors elle ne peut pas être accordée. Alors que des congés, il y a cette idée de renouer des liens avec la famille, avec les proches, et c'est un droit qui est quand même hyper important pour les détenus, puisqu'en fait, ils passent une nuit avec la famille ou les proches, la compagne, l'épouse. »

(Professionnel – Acteur de la justice – Atelier collaboratif – Octobre 2024)

Dans les faits, cette distinction est laissée à l'appréciation des nombreux acteurs qui vont intervenir pour autoriser ces sorties. À la demande du détenu, une longue procédure se met ainsi en place où vont intervenir le SPS, la direction de la prison, la DGD (autorité décisionnaire finale), mais également les SAD

qui auront notamment à fournir des attestations pour justifier les raisons de la sortie. Ces acteurs s'inscrivent dans un jeu d'anticipations croisées : chacun tente de prévoir les réactions des autres afin de minimiser le risque de refus. Qu'est-ce qui pourrait justifier un refus ? Quel motif pourrait sembler légitime ou

illégitime ? Ainsi, la notion même de « démarche sociale » qui justifie l'autorisation d'une PS est une notion qui peut laisser une grande marge d'interprétation. Chaque acteur tente de s'ajuster aux multiples cadres interprétatifs qui coexistent.

« C'est vrai que souvent on anticipe en disant : tiens, il faut avoir quelque chose parce que, sinon, ça ne passera pas. Alors peut-être que ça pourrait passer, mais on va souvent anticiper en disant s'il n'y a pas une bonne raison, ça va être refusé. »

(Professionnel – Institution carcérale – Atelier collaboratif – Octobre 2024)

Cette logique d'anticipation conduit parfois à une sélection des demandes; sélection qui repose le plus souvent sur un seul acteur, alors qu'une lecture plurielle, intégrant les interprétations d'acteurs internes et externes, pourrait aboutir à des décisions plus nuancées.

Pour les acteurs, cette sélection s'explique par la volonté d'éviter de surcharger davantage un système déjà engorgé, mais aussi protéger les détenus contre la déception d'un potentiel refus. Pour certaines démarches, c'est aussi lui faire gagner du temps,

un refus entraînant l'obligation d'attendre un certain délai avant de « pouvoir retenter sa chance ». Dans le contexte carcéral, où prévaut l'attente et la frustration qui l'accompagne, certains acteurs tentent de mettre fin à l'attente au plus vite, en opposant des refus dès l'entame du processus au risque de décourager des demandes qui auraient pu être acceptées.

Par ailleurs, ces cadres interprétatifs ne sont pas figés et peuvent évoluer dans le temps. Lors des échanges, un représentant de l'autorité judiciaire en charge de la va-

lidation finale de ces demandes de PS/CP donnait ainsi l'interprétation qui était désormais faite dans son service quant à la notion de « démarche sociale », une interprétation élargie que découvraient les autres acteurs présents dans la salle. Ces acteurs s'étonnaient de pas avoir été informés de ce changement qu'ils découvraient à l'occasion d'une rencontre réalisée dans le cadre de cette recherche. Un changement qui interrogeait ces acteurs alors que des refus étaient toujours justifiés par une vision plus restrictive.

Ces permissions de sortie et congés pénitentiaires impliquent que les acteurs, à la fois internes et externes, trouvent à s'accorder d'une part, pour que la demande elle-même puisse être acceptée, mais également, d'autre part, pour qu'elle puisse être bénéfique aux détenus. Là encore, les acteurs pointent les nombreux couacs possibles en raison de

cadres fonctionnels qui diffèrent et ont du mal à prendre en compte les contraintes de chacun. Pour exemple, l'accès à une formation nécessitait deux rendez-vous à une semaine d'intervalle. Faute de pouvoir obtenir deux permissions de sortie si rapprochées, l'accès à la formation a donc été refusé au détenu.

Si ces sorties sont considérées par la justice comme des outils mis à disposition des détenus

pour préparer leur sortie, elles sont vécues comme des épreuves supplémentaires pour le détenu, générant un fort niveau de stress. Ils craignent qu'un retard de transport ou un imprévu avec un intervenant ne compromette le respect strict des horaires imposés et ne se transforme en motif de sanction. De nombreux détenus expriment cette sensation d'une épée de Damoclès qui peut tomber à tout moment.

Les sorties sont souvent vécues comme des épreuves supplémentaires pour le détenu

« Même maintenant, j'ai peur de tout. D'avoir des problèmes. Mais pendant mes congés, j'ai cherché ... mais ce n'est pas facile, la vie, ce n'est pas facile. Et surtout quand vous sortez de prison, j'avais peur de tout. Je sens que je suis bien, maintenant, mais quand je faisais des congés depuis la prison, un peu moins. Je ne sais pas pourquoi. »

Thierry (Juillet 2022).

« Oui, justement, légalement, la permission de sortie, deux ans avant l'admissibilité, c'est pour des démarches à visée de réinsertion sociale. Précédemment, on voyait la réinsertion sociale comme uniquement des démarches de logement, suivi psychosocial, démarches administratives et formation ou emploi. Maintenant, on voit la réinsertion sociale de manière beaucoup plus large. Et pour moi, la réinsertion sociale, c'est vraiment retrouver une place dans la société. Et c'est quoi une place dans la société ? C'est une place de citoyen, de père de famille, de fils. Donc c'est une vision beaucoup plus large de ce qu'est la réinsertion sociale. Et c'est dans ce sens-là où on peut accepter plus facilement des démarches qui précédemment n'étaient pas vues comme de la réinsertion sociale. »

(Professionnel – Acteur de la justice – Atelier collaboratif – Octobre 2024)

Sortir, c'est aussi se rappeler ce qu'est la liberté – une parenthèse courte mais intense - avant de devoir réintégrer l'institution carcérale.

Préparer la sortie, un vrai challenge pour les détenus et les services internes et externes qui les accompagnent - quand la personne a la chance

de pouvoir être accompagné - dont nous souhaitons explorer les ressorts dans la partie suivante.

SORTIR, MAIS A QUEL PRIX ? LES OBSTACLES DE LA RÉINSERTION

« C'est certainement quelque chose à quoi nos politiques devront réfléchir parce que c'est clair qu'un détenu, tu vas le mettre dehors sans un franc, sans milieu d'accueil, sans rien, tu l'incites clairement : allez-y, faites la première vitre d'une voiture pour prendre quelque chose. Enfin, c'est méchant mais tu sais, en travaillant à Forest, le nombre de détenus que j'ai eu, libérés le matin qui réintégraient le soir et ils avaient volé dans l'avenue de la jonction. Mais je vais dire ce n'est pas un cas, ce n'est pas deux cas, c'est plusieurs cas et c'est normal, quelqu'un que tu remets sans ressources dehors, s'il n'a pas de milieu d'accueil, ça veut dire qu'il a aucune ressource, qu'il n'a personne, c'est que tu l'incites à le faire. »

(Professionnel – Acteur de la justice – Atelier collaboratif – Février 2025)

La sortie de détention constitue une période de grande vulnérabilité, notamment en raison des fragilités préexistantes dans les parcours de certains détenus mais aussi du manque de ressources disponibles et des difficultés à assurer une continuité dans le suivi entre l'institution carcérale et les dispositifs extérieurs d'accompagnement. Les attentes, contraintes et rythmes imposés par les diffé-

rents acteurs, en interne et en externe, s'additionnent les uns aux autres et donnent aux détenus et aux professionnels qui les accompagnent l'impression que la préparation à la sortie est un combat sans fin (voir partie 3).

La régularisation de démarches administratives de base illustre parfaitement cette difficulté. S'inscrire dans un registre de population, renouveler une carte d'identité

ou ouvrir un compte bancaire relève du parcours du combattant en prison et n'est ni systématiquement accompagné ni priorisé. Pourtant, les acteurs considèrent que ces premières démarches pourraient largement atténuer les conditions extrêmement précaires dans laquelle se trouvent nombre de personnes libérées.

L'histoire d'Yvan en est une illustration marquante. Libéré condition-

nel, sa sortie est liée à la mise en place d'une formation en tant que chauffeur-livreur, projet professionnel qu'il poursuit depuis des années. Libéré en juin, sa formation débute en août. Le lendemain de sa libération, il reçoit un courrier de la justice qui lui indique qu'en raison d'un fait de roulage survenu 5 ans plus tôt, il est déchu du droit de conduire pour les 3 mois à venir, remettant en cause la possibilité de poursuivre sa formation à quelques jours près. Sans revenu à sa sortie, il a fait une de-

mande de revenu d'insertion sociale au CPAS de la commune du centre d'hébergement dans lequel il se trouve. Après 6 semaines d'attente, il se réjouit de voir arriver sur son compte – compte qu'il a pu ouvrir grâce à l'acharnement d'une travailleuse sociale qui a multiplié les démarches – les premiers euros qui lui permettront notamment de rembourser sa famille qui lui prête de quoi vivre depuis sa sortie. Le jour même, son revenu est saisi pour rembourser les frais de justice. Au moment où

nous le rencontrons, Yvan qui a connu de multiples incarcérations depuis ses 15 ans, craint de « refaire une bêtise », même si cette fois, il veut s'accrocher et ne pas retomber.

Il convient de rappeler que la majorité des personnes détenues se trouvent déjà en situation de précarité sociale au moment de leur incarcération. Dans le meilleur des cas, l'expérience carcérale maintient un statu quo ; le plus souvent, elle aggrave des conditions de vie déjà fragiles.

« Et, alors, par rapport à la complexité de ce qu'exige la justice en termes de préparation pour être libéré. Et puis à cela, on ajoute la complexité administrative à l'extérieur qui est bien souvent incompatible avec le fonctionnement de la prison et la disponibilité des gens quand ils sont en PS, souvent en congés. Ça fait que, en fait, une personne qui sort de prison avec une situation relativement stable, c'est une exception. C'est quasi impossible. Et derrière, il y a un travailleur social qui court à gauche, à droite pour essayer de rattraper les bouts de ficelle et de faire un nœud. Mais qui y arrive une fois sur dix, c'est vraiment très insécurisant. Alors pour la personne qui sort de prison, évidemment, mais même pour le travailleur social qui l'accompagne, c'est aussi une insécurité. »

(Professionnel – Secteur de l'aide aux justiciables – Atelier collaboratif - Septembre 2022)

A la précarité s'ajoutent souvent les conséquences de la détention elle-même : ruptures familiales, pertes d'emploi et de logement, accumulation de dettes. Ces éléments rendent la réinsertion d'autant plus difficile qu'ils touchent aux besoins fondamentaux sans lesquels il est illusoire de construire un

projet stable. En l'absence d'un accompagnement adapté, le risque de récidive est souvent présent. Reprendre une vie digne dans ces conditions est d'autant plus ardu que pèse le stigmate social de l'incarcération. Comme nous l'avons souligné, les effets de l'enfermement ne s'inter-

rompent pas à la libération : il faut désormais affronter les conséquences concrètes d'une interruption de parcours — ce « vide » sur le curriculum vitae, ces mois ou années sans activité — qu'il convient de tenter de combler. Ce sont ces multiples obstacles à la réinsertion que nous souhaitons ici aborder.

Le coût social de l'incarcération : reconstruire malgré les ruptures

Dans son ouvrage « Une institution dégradante, la prison », Rostaing (2021) indique que l'une des premières mesures à envisager pour repenser l'institution carcérale consiste à limiter les « coûts sociaux de l'incarcération ». En effet, si pour certaines personnes déjà fortement fragilisées, l'enfermement n'est qu'une étape supplémentaire dans un parcours déjà très chaotique, pour la majorité des détenus, l'incarcération entraîne une multitude de pertes simultanées : logement, revenu, emploi, liens familiaux et sociaux, ... Cette perte est soudaine et multidimensionnelle. Dans certains cas, l'inter-

vention des services d'accompagnement ou de la famille permet de limiter ces pertes. Pour d'autres, sortir de prison implique de repartir de zéro. A ces pertes initiales s'ajoutent également des « dommages collatéraux », par exemple lorsque de nouvelles dettes se créent, liées notamment aux frais de justice et aux éventuelles indemnités aux victimes qui s'ajoutent à tout ce que le détenu n'a pu payer lorsqu'il était en prison, telles les pensions alimentaires. Repartir de zéro est déjà un défi en soi pour tout un chacun ; il devient un véritable parcours d'obstacles lorsque l'on se retrouve

face à des attentes et contraintes multiples qui renforcent un sentiment d'impuissance. Recouvrer un revenu, par exemple. Les personnes qui disposaient d'allocations de chômage peuvent en théorie rouvrir ce droit à leur sortie de prison. En l'absence de revenus professionnels, une demande de RIS (Revenu d'insertion sociale) peut être introduite auprès d'un CPAS. Pour actionner ces différentes sources de revenus, il est toutefois nécessaire de disposer d'une carte d'identité ... qui a pu expirer le temps de l'incarcération. Les plus prévoyants – ou les mieux accompagnés – parviennent à la réactua-

liser lors d'une permission de sortie, à condition de disposer d'une adresse de référence. Les démarches sont parfois tellement lourdes que beaucoup se voient conseillés d'attendre leur sortie de détention avant de lancer ses démarches, au risque de se retrouver sans revenu pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois après leur sortie.

Une absence de revenus qui va souvent empêcher le retour en logement. Pour les détenus qui ne peuvent compter sur le soutien familial, cela implique d'accepter un hébergement dans un centre pour les personnes sans-abri. Hébergement souvent collectif, imposant des règles de vie qu'il est parfois complexe de suivre lorsque l'on sort de détention. Un héberge-

ment qui peut durer des mois au vu de la saturation du marché locatif à visée sociale en Belgique. Le retour à l'emploi peut s'avérer tout aussi périlleux lorsqu'il s'agit justifier un vide dans son CV ou lorsqu'on doit fournir un certificat de bonnes vies et mœurs, une crainte que de nombreux détenus déclarent ressentir, comme en témoigne Joseph.

« Mais déjà, pour moi, s'ils nous ont demandé (le certificat de bonne vie et mœurs), je ne veux pas rester là-bas parce qu'avec les gens : « ah, c'est lui qui a fait de la prison ». Ce n'est pas bien pour moi. J'ai de la chance qu'ils n'ont pas demandé. S'ils avaient demandé, je suis foutu. Qu'est-ce que je dois faire ? J'allais au chômage, profiter comme les gens qu'ils ont fait ça. Profiter de chômage et travailler au noir. L'État, il cherche ça aussi. »

Joseph (Juillet 2022).

Face à ces obstacles multiples, les personnes ayant expérimenté l'incarcération ressentent souvent une grande frustration, un sentiment

d'impuissance. Sans revenu, impossible d'accéder à un logement stable ; sans logement, les démarches administratives se compliquent ; sans

stabilité, il est difficile d'envisager un retour à l'emploi. Un cercle vicieux dont rend compte Mohamed.

« En plus, j'ai recherché un logement. Mais déjà, quand vous cherchez, première des choses, ils vous demandent fiches de paye. Mais comme je viens de sortir de prison, je n'avais pas. Donc même la garantie je n'avais pas. Donc, j'avais toutes ces difficultés qui s'ajoutent. »

Mohamed (Juillet 2022)

Les professionnels en lien avec les (ex)détenus dénoncent également un manque de continuité dans le suivi des soins, y compris pour des pathologies lourdes. Nombre de détenus sortent sans leur traitement. Là encore, les premiers contacts avec les professionnels de santé à l'extérieur prennent du temps et ce sont les associations en charge des publics en situation de précarité qui prennent le relais. Il en est de même pour les détenus ayant des addictions et qui, en prison, bénéficiaient de traitement de substitution. Là, encore, l'interruption ou la rupture de suivi dans le traitement peut avoir des conséquences dramatiques. Des bonnes pratiques

existent, notamment avec la mise à disposition du traitement par la prison pour les 72 heures qui suivent la sortie de prison dans certains cas. Mais de nouveau, les bonnes pratiques sont souvent le fruit de collaborations entre l'une ou l'autre association et l'une ou l'autre prison. Ceux qui ne sont pas accompagnés par ces structures passent parfois entre les mailles du filet, faute d'une bonne transmission d'information. Alors que le temps de l'incarcération pourrait être mis à profit pour permettre une sortie dans des conditions matérielles de bonne qualité, l'ensemble des acteurs et des personnes ayant connu l'incarcération que nous avons pu

rencontrer ont déploré des sorties, peu voire, pas du tout préparées, anticipées. Au-delà de l'enfermement lui-même, les ex-détenus doivent ainsi continuer à purger leur peine en faisant face à ces obstacles multiples.

Précarité, stigmatisation, isolement : les défis du retour à la vie libre

La sortie de prison implique de nombreux coûts matériels, mais elle impacte également l'identité des personnes ayant connu l'incarcération. Comme en témoigne Pascal, quand on a été délibérément écarté de la société, il faut pouvoir gérer les conséquences sur l'estime de soi et une éventuelle rancœur face au système judiciaire.

Reprendre pied dans un monde qui a changé présente un choc supplémentaire. Plusieurs ex-détenus nous ont ainsi fait part de leur découverte des smartphones et les applications qu'ils impliquent. Certains n'ont jamais eu de compte bancaire, d'adresses mails et méconnaissent totalement les réseaux sociaux. Outre cette digitalisa-

tion d'une partie de notre quotidien, c'est parfois également l'entourage lui-même qui a continué à vivre une vie, construire des projets dont le détenu se sent désormais exclu.

Pour de nombreux détenus, l'incarcération a pu entraîner rupture familiale, divorce, ... Il est parfois complexe de renouer avec des enfants, qu'on connaît trop peu.

« Personnellement, quand psychologiquement, on n'est pas encore stable et qu'on doit gérer sa sortie de prison, on doit gérer tout plein d'émotions, sa rancœur envers le système, tout ce qu'on a vécu comme injustices, c'est très difficile en fait. (...) Quand on fait six ans et demi de prison, on sort, on voit que la société a changé, la mentalité a changé, les gens ont avancé dans leur vie, certains se sont mariés, d'autres ont déménagé, d'autres sont morts, d'autres voilà, ils ont avancé dans leur vie, ils travaillent, ils ont une vie stable, ils ont des projets et nous on sort, on est dépassé (...) Et c'est compliqué de pouvoir gérer tout ça en même temps. De se dire que nous on est à zéro, qu'on a été sur pause, et quand même on a perdu des choses ! »

Pascal (Juillet 2022)

Plusieurs détenus ont d'ailleurs choisi de ne pas faire venir leurs enfants en prison, estimant le cadre des visites inapproprié, voire carrément trop violent pour le faire subir à leurs proches. D'autres éprouvent un sentiment de honte lié aux actes commis et ont du mal à assumer ce qu'ils estiment être une image détériorée d'eux-mêmes auprès de leur famille.

Bien que des projets-pilotes existent, notamment pour favoriser la restauration du lien parent-enfant, dans les faits, l'entourage des personnes incarcérées est souvent délaissé par la justice, donnant l'impression que lui aussi doit être

Reprendre pied dans un monde qui a changé représente un choc supplémentaire

puni pour les faits commis. Peu de services disposent de moyens nécessaires pour accompagner les familles au retour du détenu dans le giron familial. Parents, frère et sœur, compagne, et enfants ... doivent également subir le choc de la sortie lorsqu'il s'agit d'accueillir ce proche, qui aura lui aussi changé avec l'incarcération. Si, à la sortie de prison, il n'est pas rare que le détenu soit hébergé par un membre de la famille, les difficultés sont souvent complexes et douloureuses à surmonter.

Le sentiment d'isolement, connu en détention, peut ainsi se prolonger à la sortie de prison. Pour ceux qui ont la

chance de bénéficier d'un accompagnement par un service externe, le travailleur social devient au cours de ces premiers mois de liberté une figure essentielle dans le quotidien des personnes. Cet isolement est souvent renforcé par des conditions de justice qui interdisent de fréquenter d'autres détenus, ces autres qui sont pourtant les seuls à avoir expérimenté l'incarcération et ses conséquences. Tant sur le plan matériel que psychologique, la sortie de prison constitue une épreuve dans la durée qui, sans accompagnement, peut s'avérer infranchissable pour certains qui risquent de s'enliser dans une trajectoire fragilisée, sans jamais (re) trouver leur place dans la communauté..

CONCLUSION

Une fois la peine purgée, la logique voudrait que la dette envers la société soit considérée comme acquittée, permettant à l'ex-détenu de retrouver pleinement sa place de citoyen. Cependant, la réalité de la sortie de prison contredit souvent cet idéal : loin de signifier la fin de la sanction, elle marque trop souvent le début d'un nouveau parcours semé d'embûches.

La réinsertion, pourtant proclamée comme l'un des objectifs de l'institution carcérale, se heurte à une série d'obstacles structurels : surpopulation carcérale, manque de moyens, faible continuité entre le « dehors » et le « dedans ». La préparation à la sortie demeure inaccessible pour la plupart des détenus. Trop souvent, ceux-ci se retrouvent livrés à eux-mêmes dès les premiers instants de liberté retrouvée, dans une société où les stigmates de l'incarcération continuent à peser lourdement. L'expérience carcérale ne s'arrête donc pas une fois franchies les portes de l'établissement pénitentiaire. Ce prolongement informel de la peine fragilise durablement les trajectoires et alimente un cycle de récidive que les institutions peinent à enrayer.

L'expérience carcérale est marquée par deux paradoxes :

- D'une part, on demande que les détenus puissent se projeter dans le futur, penser à leur vie après l'incarcération, alors que leur quotidien est rythmé par l'attente et l'incertitude ;
- D'autre part, on exige que les détenus fassent preuve d'autonomie, montrent leur « bonne volonté », alors même que l'institution carcérale les plonge dans un environnement contraint où les risques de déresponsabilisation et l'infantilisation sont permanents.

Si la prison peut apparaître comme un univers isolé, suscitant chez beaucoup de détenus le sentiment d'avoir été mis à l'écart du monde, elle constitue, en réalité, un environnement dans lequel se croisent de multiples acteurs répondant à des cadres de fonctionnement et missions variés. Renforcer les liens et collaborations entre ces différents acteurs est essentiel pour assurer une transition plus efficiente entre le « dehors » et le « dedans ». Les acteurs sont en effet demandeurs de ces ponts entre l'intérieur et l'extérieur, à condition de disposer des moyens et du temps nécessaires pour investir ces collaborations.

Des collaborations qui apparaissent d'autant plus essentielles que la sortie de prison peut donner l'impression d'un labyrinthe inextricable. Répondre aux exigences de la justice n'est envisageable que si les ex-détenus disposent d'un minimum vital, à savoir un logement décent, un revenu et la possibilité de renouer des contacts sociaux. À l'heure actuelle, ces besoins de base sont difficilement remplis et les ex-détenus subissent de plein fouet le choc post-carcéral.

Il est donc urgent de repenser en profondeur les modalités d'accompagnement à la sortie de prison, en les intégrant comme une composante à part entière du parcours pénal. Ce n'est qu'en garantissant aux sortants de prison une véritable possibilité de réintégration que l'on pourra rendre effectif le principe selon lequel, une fois sa peine purgée, chacun a droit à une seconde chance.

BIBLIOGRAPHIE

Boucher, M. (2015). Introduction du deuxième numéro : de la réduction des risques sociaux aux logiques d'activation. *Sciences & Actions Sociales*, 2(2), 4-23.

Chantraine, G. (2003). *Prison, désaffiliation, stigmates : L'engrenage carcéral de l'« inutile au monde » contemporain*. *Déviance et Société*, 27(4), 363–387.

Chantraine, G. (2004). La mécanique du temps vide Structure sécuritaire et réactions individuelles au temps carcéral en maison d'arrêt. Dans D. Kaminski et M. Kokoreff *Sociologie pénale : système et expérience* (p. 257-271). érès.

Chantraine, G. (2004). *Par-delà les murs : Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*. Paris : Presses universitaires de France.

Chantraine, G., & Delcourt, L. (2019). *Expériences de carceralité: sortie de prison, grande pauvreté, hébergement d'urgence (France)*. *Tempo Social*, 31, 37–58.

Chauvenet, A., Benguigui, G., & Orlic, F. (2008). *Enfermements : Une sociologie de la prison*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Combessie, J.-C. (1996). *La prison : Une institution totale*. Paris : Armand Colin.

Combessie, P. (2004). Intégration sociale des anciens détenus. Dans *Au-delà du système pénal : l'intégration sociale et professionnelle de groupes judiciarisés et marginalisés* (pp. 231–248). Presses de l'Université du Québec.

Désesquelles, A., & Kensey, A. (2002). *Mortalité des prisonniers durant l'année suivant leur libération : une étude de cohorte rétrospective à Fresnes*. *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, vol.50 Supplément 4.

Fassin, D. (2017). *Punir : Une passion contemporaine*. Paris : Seuil.

Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Paris : Gallimard.

Franssen, A., Struyven, L., & Vanderborght, Y., avec Van Dooren, G., Druetz, J., & Kuppens, J. (2011-2012). *L'activation sociale, entre mise à l'emploi et citoyenneté active* [Rapport exploratoire]. CÉS-HIVA (UCLouvain / KU Leuven).

Lable, J.-F. (2015). *Sortie et sortants de prison : une réinsertion déterminée* (Thèse de doctorat, Université Paris-Saclay / UVSQ, École doctorale Sciences de l'Homme et de la Société). Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)

Observatoire international des prisons. (2014). *Passés par la case prison*. La Découverte

Rostaing, C. (1997). Une approche sociologique du monde carcéral. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation* - no 59 • 3e trimestre 2012.

Rostaing, C. (2021). *Une institution dégradante, la prison*. Gallimard.

Touraut, C. (2009). Entre détenu figé et proches en mouvement. « L'expérience carcérale élargie » : une épreuve de mobilité. *Recherches familiales*, 6(1), 81-88.

Wacquant, L. (2004). *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*. Marseille : Agone.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CP – Congés pénitentiaires

DGD – Direction de gestion de la détention

PS – Permission de sortie

SAD – Service d'aide aux justiciables (externe à la prison):

SPS – Service psychosocial (interne à la prison)

TAP/JAP- Tribunal/juge d'application des peines